

Conclusion

120. Le développement des droits humains et des institutions est un domaine qui ouvre à la coopération internationale un très large éventail de possibilités. Plusieurs organismes de toutes origines, bilatéraux et multilatéraux, ont choisi d'y travailler dans les secteurs précis qui les intéressent. Nous ne croyons pas qu'il soit ni possible ni utile d'identifier, à ce moment-ci, un secteur spécial qui pourrait constituer un créneau proprement canadien; nous croyons plutôt que le Canada et la nouvelle institution que nous proposons devraient rester ouverts à tout, quitte à ce que nos compétences particulières nous orientent, avec le temps, dans un sens plutôt que dans l'autre.

121. Ceci ne veut pas dire que de nouvelles initiatives canadiennes et une nouvelle institution seraient superflues. Au contraire. Plusieurs de nos interlocuteurs à New York et Washington, dans nos missions diplomatiques et au Canada nous ont dit leur conviction que ces initiatives et cette institution seraient utiles. Certains d'entre eux croient qu'elles sont nécessaires du simple fait qu'elles seraient canadiennes. C'est une entreprise complexe et hasardeuse, nous ont-ils dit, mais le Canada jouit d'un préjugé favorable: la réputation de son programme de développement international est faite et personne ne peut sérieusement le soupçonner de desseins obscurs. C'est aussi notre conviction. Deux constatations que nous avons faites au cours de nos consultations au Canada ont d'ailleurs renforcé cette conviction: premièrement, la volonté de renforcer la contribution internationale du Canada à l'avancement des droits humains est commune aux représentants de tous les secteurs de la population que nous avons entendus; deuxièmement, toute velléité d'imposer à nos partenaires internationaux une conception de la démocratie, un régime politique ou un système de valeurs a été rejetée par nos interlocuteurs. Nous avons été édifiés par la conception pluraliste du monde vigoureusement défendue par les Canadiens, et par l'absence chez eux de prosélytisme culturel et politique. Il n'importait aux yeux de nos interlocuteurs qu'une chose: que les individus et collectivités, où qu'ils se trouvent, jouissent de tous leurs droits fondamentaux. Il leur importait peu que s'accomplisse ceci par des institutions semblables aux nôtres ou différentes, ou que le pays en question fût d'une tradition politique et culturelle apparentée à la nôtre ou totalement étrangère. C'est avec assurance, par conséquent, que nous préconisons la création d'une institution qui reposerait avant tout sur la volonté d'agir des organisations canadiennes et sur la philosophie exprimée par ceux de leurs représentants que nous avons rencontrés.